ANNEXE 9: Modèle d'attestation de stage 12

ORGANISME D'ACCUEIL

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

Adresse: I Rue du moulin cousé UN340 Bengemons
certifie que
LA OU LE STAGIAIRE
Nom: BOUCARD Prénom: (SUIS
Né(e) le : 21/12 (2∞3 Sexe : F ☐ M 🔀
Adresse:
32 b les fraux 44360 ligneux de Bretagne
=:076983U486 Mél: louis 44. bosaced@gmail.com
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations
Option SISR SLAM
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
EPSI
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
DURÉE DU STAGE
Dates de début et de fin du stage : Du 02165 au 30/0512023
Représentant une durée totale de
(rayer la mention inutile).
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros.
L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Fait à ... Bougue mais .. le 21/06/2023

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Maëlle Delannée, DRH

4CAD ERP

1. rue du Moulin Cassé 44340 BOUGUENAIS Tél. 02 51 70 28 82 - Fax 02 28 27 04 71 RCS Nantes 535 257 067

¹ Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.